

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **12 décembre 2017 à 20 h 00**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Étaient présents les conseillers: M. Steven Strong-Gallant
Mme Isabelle Paré
M. Réjean Sauvé
Mme Aline Nault
M. Alexandre Zalac
M. Willy Mouzon

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorier, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Madame la Mairesse souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

215-12-17

Ouverture de la séance

Il est proposé par Mme Aline Nault, appuyé par Mme Isabelle Paré et résolu de procéder à l'ouverture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

216-12-17

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Willy Mouzon, appuyé par M. Steven Strong-Gallant et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

217-12-17

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017

Il est proposé par Mme Isabelle Paré, appuyé par Mme Aline Nault et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

218-12-17

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2017

Il est proposé par Mme Isabelle Paré, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2017 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

219-12-17

Reconduction de l'entente entre la municipalité et la Coop-CSUR

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre de M. André Racine, président de la Coopérative de Solidarité du Suroît-CSUR le 27 novembre 2017;

CONSIDÉRANT la demande faite au Conseil afin de conserver l'emplacement dans la cour extérieure de 100 pieds carrés pour la tour de communication et la salle des serveurs de 50 pieds carrés pour une période de trois (3) mois, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018, et ce, aux mêmes conditions ;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Steven Strong-Gallant et résolu que la Coopérative de Solidarité du Suroît-CSUR paie à la Municipalité un montant de deux cent cinquante dollars (250.00 \$) par mois, payable le 1^{er} de chaque mois, commençant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 mars 2018. Ce loyer inclut les frais de chauffage et d'électricité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220-12-17

Dépôt procès-verbal de correction – résolution numéro 17-01-17 de la séance ordinaire du 23 janvier 2017

Il est proposé par Mme Isabelle Paré, appuyé par Mme Aline Nault et résolu que la directrice générale dépose aux membres du conseil municipal un procès-verbal de correction, soit : de remplacer la résolution n° 17-01-17 de la séance ordinaire du 23 janvier 2017 par la résolution n° 213-126-17 afin d'y ajouter certains éléments :

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions et que celle provenant de la firme «Fosse Septique Sanibert inc.» est la moins élevée des trois;

Nom de l'entreprise	Prix unitaire	Nbre de fosses en 2017-2018	Total
Fosse Septique Sanibert inc.	134,75 \$	190	29 436,48 \$
Sanivac	138,76 \$	190	30 312,47 \$
Service de Rebutis Soulanges inc.	139,35 \$	190	30 441,36 \$

CONSIDÉRANT QU'aux fins d'exécution, ce contrat est valide pour une période de deux (2) années avec possibilité d'une d'extension pour les années 2019-2020. Les prix seront des prix fermes pour la première et deuxième année avec une majoration selon l'indice des prix à la consommation pour la période 2019-2020;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

221-12-17

Re : Affectation au poste de surplus accumulé affecté pour l'engagement 2018

CONSIDÉRANT qu'une dépense de 1500\$ pour la soirée de bénévoles n'a pas été réalisée en 2017, la directrice générale demande l'autorisation de transférer ce montant dans un compte de surplus accumulé affecté jusqu'à la réalisation de cette dépense

Il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyé par Mme Aline Nault et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à affecter un montant de 1500\$ au surplus accumulé affecté (poste n° 59.131.10) pour l'année 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

222-12-17

Comptes à payer

Il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyée par M. Willy Mouzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **80 555,31 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1700258 à C1700308	59 386,74 \$
Paiement AccèsD (L) L1700134 à L1700144	9 972,75 \$

Chèques de salaires nos D1700195 à D1700213

11 195,82 \$

GRAND TOTAL

80 555,31\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

223-12-17

Re : États financiers – Appariement des revenus et des charges pour excédent ou déficit

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a publié une note d'information traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondantes, ainsi que relativement aux revenus de taxation prévu aux charges de la vidange ;

CONSIDÉRANT QUE cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenus de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts en tant que revenu reporté ;

CONSIDÉRANT QUE ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnements affectés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steven Strong-Gallant, appuyé par Mme Isabelle Paré et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts ainsi qu'un excédent ou déficit de taxation relatif aux charges de la vidange de boues de fosses septiques seraient réalisés au cours de l'exercice 2017, le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnements affecté ;

QUE les sommes accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

224-12-17

Re : Formations concernant l'éthique et le rôle des élu(e)s

CONSIDÉRANT l'obligation prévue par la loi, pour tous les élu(e)s, de suivre une formation sur l'éthique et la déontologie des élu(e)s municipaux ;

CONSIDÉRANT l'élection de cinq nouveaux élus suite au scrutin de novembre 2017 ;

Il est proposé par Mme Aline Nault, appuyé par M. Réjean Sauvé et résolu que les cinq nouveaux élus soient inscrit à une formation sur l'éthique et à une formation sur le rôle des élu(e)s. Que la dépense nette liée à ces formations soit prélevée au poste budgétaire 02-110-00-454 pour l'année 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

225-12-17

Re : Formation en sécurité civile

CONSIDÉRANT l'importance de suivre cette formation afin d'évaluer le niveau de préparation de notre organisation quant à la mise en place d'un centre de services d'aide aux personnes sinistrées (SAPS) ;

CONSIDÉRANT que cette formation s'adresse aux responsables de la mission SAPS et aux responsables de la coordination de la sécurité civile de la municipalité;

Il est proposé par Mme Isabelle Paré, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu que Mme Aline Nault, conseillère, Mme Julie Lemieux, mairesse et la directrice générale, Mme Louise Sisle Héroux soient inscrite à cette formation en sécurité civile. Qu'une dépense de 500\$ soit prélevée au poste budgétaire 02-110-00-454 et qu'un montant de 250 \$ soit prélevé au poste budgétaire 02-130-00-454.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

226-12-17

Re : Adhésion à la FQM

Suite à la réception de la facture provenant de la Fédération québécoise des municipalités concernant l'adhésion de notre municipalité pour l'année 2018.

Il est proposé par M. Steven Strong-Gallant, appuyé par Mme Aline Nault et résolu que la directrice générale soit autorisée à libeller un chèque à l'ordre de la Fédération québécoise des municipalités au montant de 966,16 \$ toutes taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

227-12-17

Re : Acceptation de la soumission – Hébergement et entretien du site Internet

CONSIDÉRANT la conception du site Internet

CONSIDÉRANT que pour obtenir une technologie optimale et qu'il est important de maintenir les plus récentes versions des gestionnaires de contenu, extensions et thèmes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer un rendement optimal et une fiabilité de notre nouveau site web afin d'éviter le piratage informatique ;

CONSIDÉRANT le service de la firme ACXCOM pour l'hébergement, la vérification hebdomadaire, un suivi des mises à jour ainsi que l'entretien du site

Il est proposé par Mme Isabelle Paré, appuyée par Mme Aline Nault et résolu à l'unanimité de reconduire le contrat de la firme ACXCOM Inc. pour les services d'hébergement et d'entretien du site Internet pour l'année 2018 (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 et d'autoriser la directrice générale à libeller à l'ordre de la firme ACXCOM Inc. un chèque au montant de 554.40 \$ toutes taxes en sus pour le 1^{er} janvier 2018. Que les coûts liés à ces services soient affectés au poste budgétaire 02-130-00-347.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

228-12-17

Re : Autorisation de virements de crédit

Il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à des virements de crédit nécessaires aux postes budgétaires selon la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

229-12-17

Adoption du taux d'intérêt pour l'année 2018

Il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu à l'unanimité que le taux d'intérêt soit fixé à **17%** pour tous les arrérages de l'année 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

230-12-17

Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018

Il est proposé par M. Steven Strong-Gallant, appuyé par Mme Aline Nault et résolu que les séances du conseil aient lieu à 20 h 00, au Centre communautaire, situé au 769 Route Principale, Très-Saint-Rédempteur aux dates suivantes pour l'année 2018;

09	Janvier	10	Juillet
13	Février	14	Août
13	Mars	11	Septembre
10	Avril	09	Octobre
08	Mai	13	Novembre
12	Juin	11	Décembre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

231-12-17

Ventes pour défaut de paiement de taxes

Il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, autorise la directrice générale à transmettre au directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges la présente liste des immeubles mis en vente pour le non-paiement des taxes municipales annexées aux présentes, déposée aux membres du conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution. Cette vente aura lieu le **deuxième jeudi du mois d'avril de l'année en cours, soit le 12 avril 2018.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GESTION DU TERRITOIRE

232-12-17

Renouvellement entente pour les services incendies pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour le service de sécurité incendie avec la Ville de Rigaud vient à terme le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a signifié son intention de procéder à un renouvellement avec le service de sécurité incendie de Rigaud;

CONSIDÉRANT la proposition et l'entente intervenue avec la Ville de Rigaud;

Il est proposé par M. Steven Strong-Gallant, appuyé par Mme Aline Nault et résolu d'accepter la proposition pour le service de sécurité incendie avec la Ville de Rigaud au montant de 85 683 \$ incluant toutes les interventions en incendie, la prévention exigée par le Schéma de couverture de risques sur notre territoire ainsi que le Service de Premiers Répondants

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

233-12-17

Reconduction du contrat pour la cueillette des matières résiduelles pour l'année 2017 avec possibilité d'extension pour l'année 2018

ATTENDU QUE l'appel d'offres concernait la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour l'année 2017 avec une option pour l'année 2018, la collecte s'effectuera aux deux (2) semaines sauf pendant la période estivale où la collecte est fixée à une fois par semaine à partir de la Journée nationale des patriotes jusqu'à la semaine précédant la fête de l'Action de grâce.

ATTENDU QUE l'appel d'offres concernait l'enlèvement, le transport et la disposition des déchets volumineux pour l'année 2017 avec une option pour l'année 2018 à raison d'une fois par mois;

ATTENDU QUE l'appel d'offres concernait la fourniture, la distribution porte-à-porte, la gestion et l'entretien des bacs roulants;

ATTENDU QU'UNE seule soumission a été reçue suite à l'appel d'offres.

Il est proposé par M. Willy Mouzon, appuyé par Mme Aline Nault et résolu de reconduire le contrat avec la compagnie Robert Daoust et fils inc. selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous :

ITEM	2017	2018
	Total	Total
Collecte déchets	44 928,75 \$	45 527,80 \$
Déchets volumineux	7 316,25 \$	7 413,80 \$
Distribution bacs	500,00 \$	500,00 \$
Entretien bacs	1 800,00 \$	1 800,00 \$
Total au coût net	57266,52 \$	57 997,88\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

234-12-17

Résiliation du contrat avec le Laboratoire Géostar inc. et autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour un contrat d'analyse d'eau pour les années 2018-2019.

CONSIDÉRANT l'acceptation de la soumission pour les analyses d'eau pour les années 2018-2019 avec l'entreprise «Laboratoire Notreau inc.» au montant de 1712\$ par année toutes taxes en sus, comme stipulé à la résolution numéro 162-10-16 intervenu à la séance ordinaire du 11 octobre 2016;

CONSIDÉRATION la réception d'un courriel provenant du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) informant la Municipalité que le laboratoire Géostar inc. (no 478, exerçant sous le nom de Laboratoire Notreau inc.) n'était plus accrédité par le MDDELCC.

CONSIDÉRANT que le MDDELCC a retiré le nom de cette entreprise de sa liste des laboratoires accrédités de son site Web qui offre des services à la clientèle externe (DR-12-LLA01) et sur la liste des laboratoires offrant des services d'analyse d'eau potable (DR-12-LLA03);

CONSIDÉRANT la lettre acheminée par la Municipalité à l'entreprise Laboratoire Notreau inc. le 11 septembre 2017 concernant le manque d'information et l'engagement contractuel de la firme à fournir des services dans la cadre réglementaire de la Loi sur la qualité de l'environnement, notamment pour l'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT le service négligeable obtenu par la compagnie mandatée en sous-traitance «Laboratoire Eurofin» qui travaille en collaboration avec Géostar inc.;

Il est proposé par M. Steven Strong-Gallant, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu d'autoriser la directrice générale à signer les documents relatifs à la résiliation du contrat avec la firme Géostar inc. et de retourner en appel d'offres en invitant deux entreprises à déposer une soumission pour effectuer des analyses d'eau pour le centre communautaire et le centre socioculturel pour les années 2018-2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Points d'information

1. Adoption du budget 2018 en janvier 2018.

Période de questions

235-12-17

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Isabelle Paré, appuyé par M. Réjean Sauvé et résolu de lever la séance à 20 h 38.

La séance est levée à 20 h 38.

Julie Lemieux, mairesse

Louise Sisle Héroux, directrice
générale et secrétaire-trésorière